

Volet B**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***18328288***Déposé
13-09-2018

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 17/09/2018 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0879957769**Dénomination :** (en entier) : **S.B.PARACHEVEMENT**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société privée à responsabilité limitée**Siège :** Pré des Haz(TAM) 25
(adresse complète) 5060 Sambreville**Objet(s) de l'acte :** OBJET, DENOMINATION, ASSEMBLEE GENERALE, ANNEE
COMPTABLE, DEMISSIONS, NOMINATIONS

Il résulte d'un procès-verbal dressé par Maître Isabelle RAES, notaire à la résidence de Molenbeek-Saint-Jean, exerçant sa fonction dans la société civile sous forme de société privée à responsabilité limitée "DEPUYT, RAES & de GRAVE", notaires associés, ayant son siège à Molenbeek-Saint-Jean, boulevard du Jubilé 92, le 7 septembre 2018 et déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Liège Division Namur, avant l'accomplissement des formalités d'enregistrement que l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société privée à responsabilité limitée « S.B. PARACHEVEMENT », dont le siège social est établi à 5060 Taminés, rue Pré des Haz 25, a décidé :

1. de modifier la dénomination de la société en « B IMMO & PARTNERS ».
2. de remplacer l'objet social par le texte reproduit ci-dessus sous le quatrième point (article 4).
- 3.- de modifier l'exercice social comme suit : dorénavant, l'exercice social commence le 1er août et se termine le 31 juillet de chaque année.
- que l'exercice social en cours se terminera le 31 juillet 2019.
4. - de modifier la date de l'assemblée générale ordinaire comme suit : dorénavant, l'assemblée générale ordinaire a lieu le dernier vendredi du mois de janvier à 15.00 heures.
- que la prochaine assemblée générale ordinaire aura lieu le dernier vendredi du mois de janvier de l'année 2020 à 15.00 heures.
5. de modifier les statuts de la société comme suit :
 - .- remplacement de la première phrase de l'article 2 par le texte suivant :
« Elle est dénommée B IMMO & PARTNERS ».
 - .- remplacement de l'article 4 par le texte suivant :
« Article 4 - Objet.

La société a pour objet, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation, en Belgique ou à l'étranger :

1. Accomplir toutes opérations immobilières quelconques, dans le sens le plus large, dont entre autres :
 - l'acquisition, l'aliénation, l'échange, la construction, la démolition, la reconstruction, la transformation, l'entretien, la location et la gestion de ses biens immeubles bâtis, meublés ou non ;
 - l'acquisition, l'aliénation, l'échange, l'entretien, la mise en valeur, le lotissement, la location et l'affermage ainsi que la gestion de ses biens immeubles non bâtis ;
 - l'accomplissement de toutes opérations relatives à l'acquisition, la cession et la constitution de droits réels sur des biens immeubles bâtis ou non bâtis.
2. Hypothéquer ses immeubles et se porter caution pour tous prêts, ouvertures de crédit ou autres obligations, aussi bien pour elle-même que pour des tiers.
3. Accomplir, pour son propre compte, toutes opérations financières relatives à des valeurs mobilières quelconques ainsi qu'à tous produits dérivés quels qu'ils soient.
4. S'approprier, donner ou prendre en location, ériger, aliéner ou échanger tous biens meubles ou immeubles, d'exploitation ou d'équipement, et d'une manière générale entreprendre toutes opérations commerciales, industrielles ou financières se rapportant directement ou indirectement à son objet social, y compris la sous-traitance en général et l'exploitation de tous droits intellectuels et de propriété industrielle ou commerciale y relatifs ; elle peut acquérir à titre d'investissement tous

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association ou la fondation à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature.

biens meubles ou immeubles, même sans rapport direct ou indirect avec l'objet social de la société.

4. Toutes activités d'entreprise de placement de clôtures, entreprise de peinture industrielle, entreprise de recouvrement de corniches en PVC, entreprise de démoussage de toitures, entreprise de ramonage de cheminées, entreprise d'installation d'échafaudages, de rejointoyage et de travaux de distribution d'eau et de gaz, fabrication d'aggloméré de ciment et de produits préfabriqués en ciment, en béton. Entreprise de garnissage de meubles non métalliques. Placement d'articles en matière plastiques ou produits synthétiques suivant l'article 6 de l'Arrêté Royal du trente et un août mil neuf cent soixante-quatre honnis les activités réglementées, commerce de détail de matériaux de construction en Belgique et à l'étranger, import-export de tous matériaux de construction — affaires immobilières. Travaux hydrauliques, travaux maritimes et fluviaux, construction et réfection d'écluses, de barrages, de digues, de môles, de canaux et d'ouvrage d'art, gros travaux d'assèchement et de pompage; gros travaux d'irrigation, dragage. Travaux de terrassement, travaux de forage, de sondage, de fonçage de puits, de rabattement de la nappe aquifère, de fondations, de battage de pieux et de, palplanches et les travaux de consolidation du sol par tous systèmes. Travaux de drainage; curage des cours d'eau non navigables, création et entretien d'étangs, rivières et cours d'eau.

Travaux de route et de construction d'ouvrage d'art non-métalliques; construction, réfection, et entretien des routes, de pistes cyclables, des airs et pistes d'aviation, de ponts et des tunnels pour routes et chemins de fer, des viaducs, des châteaux d'eau, des silos, des réservoirs, des citernes, des piscines de natation, des parcs à charbon, des fosses à cendrées, des plaques tournantes, des ponts à peser, des murs de soutènement, les travaux d'égouts. Pose de câbles et de canalisations diverses; localisation câbles à haute tension et de tuyaux; les canalisations pour la distribution d'eau et de gaz, la pose de câbles électriques divers. Travaux de voies ferrées; la construction, l'installation et l'entretien de terrains divers; l'aménagement et l'entretien de plaines de jeux et de sport, de parcs et jardins, y compris les travaux de plantation, placement de clôtures et palissades. Signalisation routière; installation et entretien de signalisation routière et le marquage des routes. Travaux de gros œuvres; entreprise générale de construction de bâtiments, coffrage et ferrailage. Coordination des sous-traitants, construction d'habitations préfabriquées. Construction de cheminées et de fours; construction de cheminées d'usine, de fours industriels, maçonnerie de chaudière et placement de tous produits réfractaires. Travaux de démolition de bâtiments et d'ouvrages d'art, l'arasement et le déblayage. Travaux de rejointoiement. Couvertures de constructions et de travaux hydrofuges; les couvertures en tuiles, en chaume, en ardoises naturelles et artificielles, en tôles d'acier et en asbeste-ciments, les métaux non ferreux exceptés, travaux d'étanchéité et de revêtement de constructions par asphaltage et bitumage, travaux d'assèchement de constructions autres que par le bitume et l'asphaltage. Isolation thermique et acoustique. Revêtement de murs et de sols; travaux de carrelage et de mosaïque.

5. Travaux de plafonnage, de cimentage, et de tous enduits, le crépissage, la pose de chapes et les travaux de stuc et de staff.

6. Travaux de pierres de taille et de marbrerie, travaux de restauration; placement de monuments funéraires, restauration, nettoyage et lavage de bâtiments, façades et monuments. Pose de marbrerie du bâtiment et de pierres de taille. Charpenterie, menuiserie bois, PVC, menuiserie métallique; placement de serrurerie et de quincaillerie du bâtiment, placement de portes et de plinthes en matières plastiques, placement de volets en bois et en matières plastiques, la pose de parquets et de tous revêtements en bois, des murs et du sol, la pose de cloisons et de faux plafonds en bois, le placement de ferronnerie, de volets et de menuiseries métalliques, ainsi que le placement de grilles, de portes rétractiles et roulantes et de stores extérieurs, le recouvrement de murs et plafonds par application d'éléments métalliques. Travaux de vitreries; la pose de vitres, de glaces, de miroiterie, de vitraux, la construction de parois et couvertures en béton translucide. Peinture et tapissage; le chaulage et badigeonnage, le tapissage et le garnissage, le placement de couvre-parquets de matières plastiques. Constructions métalliques et ouvrage d'art métalliques.

Tuyauteries industrielles et canalisations; installation de ventilation et d'aération de chauffage à air chaud, de conditionnement d'air et de calorifugeage de tuyauteries et de canalisations. Chauffage central, installations sanitaires, plomberie-zinguerie; l'installation de chauffage central à eau chaude, à vapeur ou à gaz et des appareils auxiliaires, l'installation sanitaire, plomberie-zinguerie, installation d'adoucisseurs d'eau, les toitures en métaux non ferreux et le placement de lucarnes en zinc, ainsi que les travaux de réparation et d'entretien; le placement, l'entretien et la réparation de tous brûleurs. Travaux de placement, d'installation, d'entretien et de réparation d'installations spéciales, installation de fabriques ou d'ateliers, de station de pompage, d'aménagement d'installations frigorifiques. Entreprise d'électricité du bâtiment et industrielle, l'entreprise d'électricité basse tension moins de deux KW. La société aura également pour objet la vente en gros et en détail de peintures, de matériaux de constructions, ainsi que la réalisation pour son compte propre de toutes opérations foncières et immobilières et notamment l'achat, la vente, l'échange, la construction, la reconstruction, la démolition, la transformation, l'exploitation, la location et gérance de tous

immeubles bâtis meublés ou non.

7. toutes activités hôtelières et principalement la location de chambres, de studios et de salles de réception ainsi que toutes activités connexes en ce compris les activités connexes et relatives aux restaurants, bars et clubs ainsi que la fourniture de tous services aux loisirs.

Elle peut accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes sociétés, associations ou entreprises ayant un objet similaire ou connexe au sien ou susceptible de favoriser le développement de ses activités.

La société peut également exercer les fonctions d'administrateur ou de liquidateur dans d'autres sociétés.»

.- Remplacement de la première phrase de l'article 14 par le texte suivant :

« Chaque année sera tenue une assemblée générale ordinaire au siège social ou à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier vendredi du mois de janvier, à 15.00 heures.. »

.- Remplacement de l'article 18 par le texte suivant :

« L'exercice social commence le 1er août et se termine le 31 juillet de chaque année. »

6. de prendre connaissance de la démission de Madame PEREIRA MORAIS Gloria Maria, domiciliée à 5190 Jemeppe-sur-Sambre, Rue Jules Doumont 5 de son mandat de gérant de la société.

L'assemblée générale ordinaire de 2020 décidera de donner décharge ou non au gérant démissionné pour l'exercice de son mandat.

7. de nommer comme gérant de la société pour une durée indéterminée: Madame RAHINO Sandra Adriana, née à Auvelais le 2 juillet 1973, domiciliée à 5060 Sambreville (Tamines), Pré des Haz 25 boîte 1.

Son mandat sera pas rémunéré.

8. de donner tous pouvoirs, avec faculté de substitution, à : la société privée à responsabilité limitée LEX & FINANCE, établie à 1380 Lasne, rue de la Lasne 111, numéro d'entreprise 0829.302.092, afin de signer et d'approuver tous actes et procès-verbaux, substituer et en général faire tout ce qui sera nécessaire ou utile à l'exécution de ce qui précède,. En particulier ce mandataire pourra faire toutes déclarations et signer tout ce qui sera nécessaire à la Banque Carrefour des Entreprises, au registre des personnes morales et au guichet des entreprises, rédiger et signer toutes déclarations avec possibilité de substitution en ce qui concerne les impôts sur les sociétés, la T.V.A., l'O.N.S.S. et autres.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME :

Dépôt simultané: expédition, procuration, renonciation, rapport, bilan, historique + coordination.

I.RAES, notaire associé